

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Le prisonnier d'opinion Azimjan Askarov est dans un état critique et a besoin de toute urgence de soins médicaux spécialisés. Au début de la dernière audience de son procès en appel, le 10 novembre, l'avocat de cet homme a demandé au juge de permettre à son client d'être examiné immédiatement par un chirurgien spécialiste. Cette demande n'ayant pas abouti, les proches et collègues d'Azimjan Askarov craignent pour sa vie.

Azimjan Askarov a été condamné à la réclusion à perpétuité le 15 septembre après avoir été déclaré coupable de participation à des violences généralisées et à un homicide, commis en juin 2010. À l'issue de la dernière audience de son procès en appel, qui s'est tenue le 10 novembre, sa peine a été confirmée.

Le dernier jour, son avocat et ses proches ont déclaré qu'Azimjan Askarov ne pouvait plus manger depuis plus de 15 jours en raison de problèmes digestifs non diagnostiqués. Au début de l'audience, son avocat a introduit une requête auprès du juge président le tribunal : il demandait que son client soit examiné de toute urgence par un chirurgien, compte tenu de son état de santé critique. Cependant, les juges ont rendu leur décision sans avoir accédé à cette demande. Des collègues d'Azimjan Askarov ont trouvé qu'il était décharné et avait la peau jaunâtre. Tout comme ses proches, ils craignent qu'il ne décède s'il n'est pas examiné par un chirurgien dès que possible.

L'avocat d'Azimjan Askarov et les membres de sa famille ont également indiqué qu'une ambulance avait été appelée plus tôt dans la journée au centre de détention de Bazar Korgan – où cet homme était détenu pendant une partie de son procès en appel – car son état de santé se détériorait rapidement. Bien qu'il soit en mauvaise santé, Azimjan Askarov a été emmené au tribunal de Nookan afin qu'il assiste à l'audience. Sa famille et son avocat ont été informés que le médecin urgentiste qui s'était occupé de lui n'était pas en mesure de lui prodiguer des soins adaptés et recommandait qu'il soit examiné le plus rapidement possible par un chirurgien spécialiste car son état pouvait nécessiter une opération d'urgence.

Azimjan Askarov n'est pas en sécurité au centre de détention de Bazar Korgan. Lorsqu'il y a été incarcéré pour la première fois, en juin et juillet, il a été passé à tabac et soumis à d'autres formes de mauvais traitements ; il a été privé de soins médicaux ; son avocat et ses proches ont été menacés et agressés sur place.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe, en kirghize, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre inquiétude quant à l'état de santé critique d'Azimjan Askarov et exhortez les autorités à veiller à ce que cet homme bénéficie immédiatement des soins médicaux d'urgence dont il a besoin, notamment à ce qu'il soit hospitalisé ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'Azimjan Askarov est incarcéré au centre de détention de Bazar Korgan, où il a déjà été maltraité et demandez son transfert ;
- répétez qu'Azimjan Askarov ne devrait pas se trouver en détention ou en instance de procès car il s'agit d'un prisonnier d'opinion et, à ce titre, il doit être libéré immédiatement et sans condition.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 JANVIER 2010 À :

Ministre de l'Intérieur

Zarylbek Rysaliev
Frunze Street, 469
Bishkek 720040
KIRGHIZISTAN

Fax : +996 312 682044

Courriel : pressa@mail.mvd.kg

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général

Kubatbek Baibolov
Orozbekova Street, 72
Bishkek 720040
KIRGHIZISTAN

Fax : +996 312 665411

Formule d'appel : *Dear General Prosecutor, / Monsieur le Procureur général,*

Copies à :

Présidente de la République

Roza Otunbaeva
Dom pravitelstva
Bishkek 720003
KIRGHIZISTAN

Fax : +996 312 625012

Courriel : admin@kyrgyz-el.kg

Veillez également adresser des copies de votre courrier aux représentants diplomatiques du Kirghizistan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 135/10. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR58/015/2010/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DANS UN ÉTAT CRITIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International pense qu'Azimjan Askarov a été visé en raison de ses activités légitimes de défenseur des droits fondamentaux. Cet homme est le directeur de l'organisation de défense des droits humains Vozdukh (Air) et il recueille depuis plusieurs années des informations concernant des mauvais traitements infligés à des détenus par la police dans le district de Bazar Korgan et dans d'autres parties de la région de Djalal-Abad. En juin 2010, lors des violences qui ont éclaté dans le sud du Kirghizistan, Azimjan Askarov a filmé et photographié des homicides et des incendies volontaires visant principalement des foyers ouzbeks et d'autres bâtiments de Bazar Korgan. Ces faits seraient imputables à des groupes d'hommes armés qui se disent kirghizes et dont certains portaient des uniformes militaires.

Azimjan Askarov a été arrêté le 15 juin 2010 à Bazar Korgan. Il était soupçonné d'avoir « organisé des troubles de masse » et « incité à la haine à l'égard d'une ethnie », en lien avec la mort d'un policier en juin, au cours des violences. Le 13 août, il a été inculpé de « tentative de participation à une prise d'otages », « stockage de munitions », « stockage de documents extrémistes », « incitation à la haine à l'égard d'une ethnie », « participation à des émeutes de grande ampleur », « complicité de meurtre avec préméditation » et « complicité d'homicide sur la personne d'un agent des forces de l'ordre ». Selon certains défenseurs des droits humains locaux, Azimjan Askarov aurait été longuement battu dans les locaux du poste de police de Bazar Korgan. Ces passages à tabac avaient pour but de le forcer à remettre la vidéo qu'il avait réalisée et à « avouer » le meurtre du policier.

Il a été condamné à la réclusion à perpétuité et à la confiscation de ses biens par le tribunal du district de Nooken le 15 septembre, à l'issue d'un procès manifestement inique.

Selon les observateurs locaux et internationaux, lors de l'audience qui s'est tenue le 2 septembre dans le cadre du procès d'Azimjan Askarov et de sept co-accusés, des proches du policier tué ont attaqué et menacé les avocats et la famille de ce militant, dans la salle et à l'extérieur.

Lors de l'audience du 6 septembre, Azimjan Askarov et trois co-accusés présentaient des ecchymoses au visage qui n'étaient pas visibles le 2 septembre, ce qui suggérait qu'ils avaient été battus en détention entre les deux audiences.

Les audiences de la cour d'appel ont commencé le 25 octobre à Tash Kumir, une ville située à environ 20 kilomètres de Bazar Korgan, afin de garantir la sécurité des accusés, de leurs avocats et des juges. Des policiers armés montaient la garde devant la salle. Les proches de la victime ont, semble-t-il, moins perturbé les audiences. Néanmoins, il ont crié des insultes et des menaces destinées aux accusés et à leurs avocats, ont brandi des pancartes réclamant la peine capitale, ont lancé de l'eau sur l'avocat d'Azimjan Askarov et menacé de mort l'avocat de l'un autre accusé. Aucun témoin à décharge n'a été cité au cours de la première audience. Le 3 novembre, le procès en appel a été transféré à Nooken, où s'était tenu le premier procès.

Le 4 novembre, des témoins oculaires ont déclaré que certains accusés portaient des traces visibles de coups lorsqu'ils ont quitté le tribunal de Nooken à la fin de la journée. Les observateurs ont été priés de quitter la salle avant que les accusés ne soient emmenés ; on ignore donc qui a battu ces personnes. Au moins un accusé a été frappé, notamment roué de coups de pied, par des policiers devant le tribunal pendant qu'on l'escortait jusqu'au véhicule ramenant les prisonniers au centre de détention de Bazar Korgan. Les avocats de la défense ont demandé que des examens médico-légaux soient pratiqués immédiatement mais les représentants du parquet ont refusé. Des défenseurs des droits humains ont indiqué que ces derniers avaient, en revanche, organisé une conférence de presse et nié les passages à tabac.

Action complémentaire sur l'AU 135/10, EUR 58/020/2010, 10 novembre 2010

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

